



Commune d'Amnéville
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AVRIL 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 29 avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric MUNIER, en sa qualité de maire.

Nombre de conseillers :

En fonction : 33

Présents : 29

Exprimés : 33

Date de la convocation : le 23 avril 2025

Date de publication : le 8 juillet 2025

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

Etaient présents : 29

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, PARELLO Salvatore, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Etaient absents avec procuration : 04

MMES et MM : RAU Sylvia (Procuration à Mme HAAS Juliette), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), MULLER Delphine (Procuration à Mme BURGARD Elisabeth), MEDDAHI Fatima (Procuration à M. PARELLO Salvatore).

Etaient absents sans procuration : /

MMES et MM :

Etaient absents non excusés sans procuration : /

MMES et MM :

Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 AVRIL 2025**

- 1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025 - DESIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SEANCE.**
- 2 AFFAIRES GÉNÉRALES**
Commission de suivi de site (CSS) pour CEDILOR – Désignation des représentants de la commune
- 3 FINANCES ET BUDGET**
 - 3.1 - Attribution des subventions 2025 aux associations - Sport
 - 3.2 - Attribution des subventions 2025 aux associations – Culture-Loisirs-Autres
 - 3.3 - Demande de subventions au titre du Fonds vert local en faveur de la transition écologique et énergétique
- 4 FONCIER**
Rétrocession des fonciers – Concessions d'aménagement des lotissements « La Cimenterie » et « Les Coteaux du Soleil »
- 5 DÉLÉGATION PERMANENTE**
Etat des décisions du 1^{er} au 31 mars 2025
- 6 QUESTIONS ECRITES / ORALES – DIVERS**

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AVRIL 2025**

Le conseil municipal d'Amnéville s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie à Amnéville, sous la présidence de Monsieur Eric MUNIER, maire d'Amnéville, le mardi 29 avril 2025 à 19h, sur convocation préalable en date du 23 avril 2025.

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

Puis à la lecture des points inscrits à l'ordre du jour, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025 – DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur Eric MUNIER invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal précédent en date du 3 avril 2025.

Aucune rectification n'étant prononcée, le procès-verbal de la séance du jeudi 3 avril 2025 est adopté en l'état à l'unanimité.

POUR :	CONTRE :	ABSTENTIONS :
33	0	0

Voix POUR : 33

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia (par procuration), HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine (par

procuration), PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima (par procuration), COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0
MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0
MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 0
MMES et MM :

Procurations : 04
MMES et MM : RAU Sylvia (Procuration à Mme HAAS Juliette), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), MULLER Delphine (Procuration à Mme BURGARD Elisabeth), MEDDAHI Fatima (Procuration à M. PARELLO Salvatore).

Puis, le maire propose la désignation de Madame Juliette HAAS, benjamine de l'assemblée, comme secrétaire de séance selon l'article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales.

La désignation de la secrétaire de séance est adoptée à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTIONS :
33	0	0

Voix POUR : 33
MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia (par procuration), HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine (par procuration), PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima (par procuration), COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0
MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0
MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 0
MMES et MM :

Procurations : 04
MMES et MM : RAU Sylvia (Procuration à Mme HAAS Juliette), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), MULLER Delphine (Procuration à Mme BURGARD Elisabeth), MEDDAHI Fatima (Procuration à M. PARELLO Salvatore).

2 AFFAIRES GÉNÉRALES

Commission de suivi de site (CSS) pour CEDILOR – Désignation des représentants de la commune

Rapporteur : MUNIER Éric

La commission de suivi de site (CSS) pour les installations de la société CEDILOR a été renouvelée par l'arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-8 du 14 janvier 2020.

La durée de mandat des membres de cette commission est fixée à cinq ans. Il convient de procéder au renouvellement des collègues qui la compose.

Pour rappel, les installations exploitées par la société CEDILOR relevant du classement Seveso seuil haut, en application du dernier alinéa de l'article L 125-2 du code de l'environnement, une commission de suivi de site a été créée pour le bassin industriel comprenant une ou plusieurs installations figurant sur la liste prévue à l'article L 515-36 du code de l'environnement.

La commune d'Amnéville, eu égard à son emprise annexe de Malancourt-la-Montagne, doit être représentée au sein du collège « collectivités territoriales » de cette commission.

Le conseil municipal pouvant décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin, le maire propose de ne pas avoir recours au scrutin secret.

VU, le code de l'environnement,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, l'arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-8 du 14 janvier 2020,

CONSIDERANT, le courrier de Monsieur le Préfet de Moselle en date du 7 avril 2025 portant renouvellement de la commission de suivi de site pour les installations de CEDILOR,

Après en avoir délibéré, et en l'absence de candidature déposée, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
33	0	0

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation du représentant et du suppléant auprès de la commission de suivi de site (CSS) pour CEDILOR,
- **PROCÈDE** à la désignation à la commission de suivi de site (CSS) pour CEDILOR, dans les conditions précitées, sur proposition de Monsieur le Maire de :
 - Madame Catherine HIRSCH, adjointe au maire, en qualité de représentant titulaire,
 - Monsieur Armindo DOS SANTOS, adjoint au maire, en qualité de représentant suppléant.

Voix POUR : 33

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia (par procuration), HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine (par procuration), PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima (par procuration), COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0

MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0

MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 0

MMES et MM. : /

Procurations : 04

MMES et MM : RAU Sylvia (Procuration à Mme HAAS Juliette), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), MULLER Delphine (Procuration à Mme BURGARD Elisabeth), MEDDAHI Fatima (Procuration à M. PARELLO Salvatore).

3.1 FINANCES ET BUDGET

Attribution des subventions 2025 aux associations - SPORT

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Suite à l'examen des demandes de subvention, il est proposé d'allouer aux associations de la catégorie SPORT le montant définitif de leur subvention pour l'année 2025. Il est à noter que ce montant inclus les avances sur subvention précédemment votés et ne vient pas en supplément.

VU la délibération n° 4.9 en date du 12 décembre 2024 portant demande d'avances sur subvention 2025 aux associations,

VU la délibération n° 3.3 en date du 20 février 2025 portant avance sur subvention 2025 pour le MAHC, d'un montant de 20 000 €,

Interventions de :

- M. Dieudonné Xavier :
 - Dit l'absence de tenue d'une commission communale des sports et de la culture pour étudier les attributions des subventions et faire des propositions,
 - Interroge sur le montant alloué à l'association FUTSAL qui est en deçà de la demande présentée par le club,
 - Dit que certaines subventions allouées ne sont pas méritées eu égard au travail rendu par certaines associations,
 - Dit que le montant attribué aux subventions est trop faible par rapport aux nombres d'amnévillois adhérents dans les différentes associations sportives, que les clubs augmentent leurs cotisations à des fins d'équilibre budgétaire,
- M. Munier Eric :
 - Dit que le montant des subventions 2025 est largement supérieur au montant alloué en 2024, permettant à chaque association sportive de poursuivre son activité,
 - Affirme que les montants attribués sont ceux sollicités par les associations,
 - Précise que la demande de l'association FUTSAL s'oppose à une problématique du fait que le planning d'occupation du palais des sports n'est pas extensible et ne peut répondre à leur besoin,
 - Dit que la subvention attribuée au FUTSAL ne correspond pas à la sollicitation demandée, mais reflète correctement le soutien de la commune à une association pour une première demande de subvention.

En vertu de l'article L 2131-11 du CGCT, Mme ADAM ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
31	0	0

- **DÉCIDE** l'attribution des subventions 2025, aux associations de la catégorie SPORT ayant déposé un dossier de demande de subvention, comme détaillé dans le tableau ci-dessous,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

NOM	Subventions 2025 (avances votées incluses)
AIKIDO CLUB AMNEVILLE	800,00 €
APP LE BROCHET	1 000,00 €
ATHLETIC CLUB AMNEVILLE	15 000,00 €
ATHLETIC HANDICAP	500,00 €
CLUB AMNEVILLOIS DES SPORTS DE GLACE	20 000,00 €
CSOA	100 000, 00 €
COLLEGE LA SOURCE UNSS	1 000,00 €
ENFANCE LOISIRS HANDICAP	12 900,00 €
FUTSAL	3 000,00 €
GALAXIE PETANQUE AMNEVILLE	1 800,00 €
GYM CLUB MALANCOURT	500,00 €
JEUNESSE SPORTIVE DE MALANCOURT	500,00 €
JUDO CLUB AMNEVILLE	13 000,00 €
KARATE CLUB AMNEVILLE	6 000,00 €
LE SEPT AMNEVILLOIS	40 000,00 €
MOSELLE AMNEVILLE HOCKEY CLUB	40 000,00 €
SKI CLUB AMNEVILLE	10 000,00 €
TENNIS CLUB AMNEVILLE	11 000,00 €
TENNIS DE TABLE AMNEVILLE	5 500,00 €
UNION SPORTIVE AVENIR AMNEVILLE GYMNASTIQUE	15 000,00 €
TOTAL	297 500,00 €

Voix POUR : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia (par procuration), HOLTZ Emmanuel, REPPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, GONZALEZ José, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER

Régis, MULLER Delphine (par procuration), PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima (par procuration), COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0

MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0

MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 02

MMES et MM : ADAM Gabrielle, IALLONARDO Géraldine.

Procurations : 04

MMES et MM : RAU Sylvia (Procuration à Mme HAAS Juliette), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), MULLER Delphine (Procuration à Mme BURGARD Elisabeth), MEDDAHI Fatima (Procuration à M. PARELLO Salvatore).

3.2 FINANCES ET BUDGET

Attribution des subventions 2025 aux associations – CULTURE-LOISIRS-AUTRES

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Suite à l'examen des demandes de subvention, il est proposé d'allouer aux associations de la catégorie CULTURE-LOISIRS-AUTRES le montant définitif de leur subvention pour l'année 2025. Il est à noter que ce montant inclus les avances sur subvention précédemment votés et ne vient pas en supplément.

VU la délibération n° 4.9 en date du 12 décembre 2024 portant demande d'avances sur subvention 2025 aux associations,

Intervention de :

- M. Dieudonné Xavier :
 - Dit aider les associations de la ville au travers de sa société.

En vertu de l'article L 2131-11 du CGCT, M. ZETTL ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
32	0	0

- DÉCIDE l'attribution des subventions 2025, aux associations de la catégorie CULTURE-LOISIRS-AUTRES ayant déposé un dossier de demande de subvention, comme détaillé dans le tableau ci-dessous,
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

ASSOCIATIONS CULTURE – LOISIRS - AUTRES

NOM	Subventions 2025 (avances votées incluses)
AMNEVILLE MULTI HANDICAP	1 500,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	71 000,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'AMNEVILLE	2 500,00 €

BIDOUILLEURS DE PLASTIQUE	700,00 €
CENTRE SOCIOCULTUREL ST EXUPERY	18 000,00 €
CLUB TOURISTIQUE AURORE	200,00 €
COMITE DES FETES AMNEVILLE MALANCOURT	100 000,00 €
DONNEURS DE SANG	1 200,00 €
FNAM / ACMF	250,00 €
LES OISEAUX DE PASSAGE	500,00 €
MEGALO COX	800,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	700,00 €
TOTAL	197 350,00 €

Voix POUR : 32

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia (par procuration), HOLTZ Emmanuel, REPPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine (par procuration), PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima (par procuration), COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0

MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0

MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 01

MMES et MM : ZETTL Francis.

Procurations : 04

MMES et MM : RAU Sylvia (Procuration à Mme HAAS Juliette), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), MULLER Delphine (Procuration à Mme BURGARD Elisabeth), MEDDAHI Fatima (Procuration à M. PARELLO Salvatore).

3.3 FINANCES ET BUDGET

Demande de subventions au titre du Fonds vert local en faveur de la transition écologique et énergétique

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Dans le cadre de la rénovation énergétique et du développement écologique, la commune envisage de terminer le remplacement de ses anciens luminaires par des éclairages de type LED moins énergivores.

L'objectif est multiple : se conformer à la réglementation, permettre une économie d'énergie significative, améliorer la qualité de l'éclairage, limiter les interventions d'entretien, et supprimer les sources de pollution lumineuse.

Depuis 2021, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) a mis en place un Fonds vert communautaire en faveur de la transition écologique et énergétique. Les communes disposent d'une enveloppe globale de 100 000,00 € pouvant être utilisée pour un ou plusieurs projets.

Les fonds sont ainsi sollicités pour les projets suivants (réalisés ou en cours de réalisation) :

Rénovation éclairage public rue de la cimenterie

o Subvention : 59 006,28 €

Rénovation éclairage public rue de la ferme

o Subvention : 11 471,52 €

Rénovation éclairage public rue Koenig

o Subvention : 12 375,00 €

Rénovation éclairage public 2^{ème} tranche

o Subvention : 17 147,20 €

Au titre du règlement d'attribution relatif aux pièces à produire à l'appui des demandes de subvention présentée, une délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement est à joindre.

CONSIDERANT la présentation du projet de rénovation de l'éclairage public.

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention au titre du Fonds vert local pour le projet présenté,

Interventions de :

- M. Parello Salvatore interroge sur la réalisation du bilan carbone de la commune,
- M. Tisserand Gérard informe que le bilan carbone est en cours d'élaboration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
33	0	0

- **APPROUVE** les demandes de versements au titre des différents projets :

Rénovation éclairage public rue de la cimenterie

o Subvention : 59 006,28 €

Rénovation éclairage public rue de la ferme

o Subvention : 11 471,52 €

Rénovation éclairage public rue Koenig

o Subvention : 12 375,00 €

Rénovation éclairage public 2^{ème} tranche

o Subvention : 17 147,20 €

- **CHARGE** le maire ou son représentant d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la requalification de l'éclairage public,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif et à assurer si nécessaire l'autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir relatif à cette opération.

Voix POUR : 33

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia (par procuration), HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose,

TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine (par procuration), PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima (par procuration), COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0
MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0
MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 0
MMES et MM : /

Procurations : 04
MMES et MM : RAU Sylvia (Procuration à Mme HAAS Juliette), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), MULLER Delphine (Procuration à Mme BURGARD Elisabeth), MEDDAHI Fatima (Procuration à M. PARELLO Salvatore).

4 FONCIER

Rétrocession des fonciers – Concessions d'aménagement des lotissements « La Cimenterie » et « Les Coteaux du Soleil »

Rapporteur : Munier Éric

En janvier 2017, la commune d'Amnéville a confié à la SODEVAM, via une concession d'aménagement, la réalisation des lotissements « La Cimenterie » et « Les Coteaux du Soleil ».

Parmi les missions du concessionnaire, figurent les acquisitions des terrains compris dans le périmètre de la concession ainsi que l'aménagement des équipements communs au projet d'aménagement. Equipements qui, en vertu de l'article 14 du contrat de concession, ont vocation à revenir dans le patrimoine de la commune d'Amnéville.

Il est ainsi stipulé que les voiries, les espaces libres et les réseaux, appartiennent à la commune au fur et à mesure de leur réalisation et lui reviennent de plein droit dès leur achèvement.

Néanmoins, l'assiette foncière de ces derniers reste à ce stade propriété de la SODEVAM.

L'article 14.3 du contrat de concession stipule qu'un acte authentique réitérant le transfert de propriété des terrains d'assiette des voies, espaces plantés ou non plantés, réseaux divers ou autres équipements doit être conclu entre la SODEVAM et la mairie. Ce transfert s'opérant sans contrepartie financière.

Par conséquent, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique constatant ce transfert.

Les parcelles concernées sont :

- En section 11, la parcelle N° 0704 / 0005
- En section 10, les parcelles N° 0406 / 0003, N° 0407 / 0003

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 29 septembre 2016 octroyant la concession d'aménagement des lotissements communaux « La Cimenterie » et « Les Coteaux du Soleil » à la SODEVAM,

VU le contrat de concession et notamment l'article 14.3,

Interventions de :

- M. Dieudonné Xavier :
 - Dit que la SODEVAM est un outil nécessaire pour les petites collectivités rurales, mais ne correspond pas aux besoins d'une collectivité de la taille d'Amnéville,
 - Dit que les lotissements de 2011 ont été réalisés par la ville pour un bénéfice de 7M€,
 - Refuse de rétrocéder du foncier à la SODEVAM en raison de bénéfices perçus par la commercialisation des lotissements concédés,
- M. Munier Eric :
 - Répond que la SODEVAM est un outil sollicité par des collectivités de même taille que la commune,
 - Rappelle que le contrat de concession conclu avec la SODEVAM prévoit que 80% de ses bénéfices soient reversés à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
26	07	0

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique sans contrepartie financière constatant le transfert des parcelles situées en section 11, portant le numéro 0704 / 0005 et en section 10, portant les numéros 0406 / 0003, N° 0407 / 0003,
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le code général des collectivités territoriales,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Voix POUR : 26

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia (par procuration), HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel, TRITZ Pierre, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 07

MMES et MM. : DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine (par procuration), PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima (par procuration).

ABSTENTIONS : 0

MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 0

MMES et MM. : /

Procurations : 04

MMES et MM. : RAU Sylvia (Procuration à Mme HAAS Juliette), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), MULLER Delphine (Procuration à Mme BURGARD Elisabeth), MEDDAHI Fatima (Procuration à M. PARELLO Salvatore).

Rapporteur : Munier Éric

En application de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal, en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte à l'assemblée de l'usage qu'il a exercé de cette délégation du 1^{er} au 31 mars 2025.

Marchés sur procédures adaptées et sur appel d'offres :

17.03.2025	18.2025	Portant signature de la modification de régularisation n°1 en moins du marché 14PA2023 - société SAT (YUTZ) - relatif aux travaux de rénovations de la salle Maurice Chevalier - Lot n°1 Dépollution	Nouveau montant du marché : 22 818,00 € TTC
20.03.2025	19.2025	Portant signature de la modification n° 4 du marché sur procédure adapté n° 6PA2021 - accord cadre passé avec la société SFR - relatif au service de téléphonie mobile	Pas d'incidence financière

Contrats et conventions souscrits :

25.02.2025	13.2025	Portant signature d'un contrat de location et de maintenance du panneau lumineux avec la société LUMIPLAN - durée 7 ans	Montant annuel équipement 3 657 € HT - montant annuel logiciel 300 € HT
10.03.2025	17.2025	Portant signature d'une convention de prêt de l'exposition "Rombas et la vallée de l'Orne : de l'annexion à la libération" avec la ville de Rombas du 6 au 9 mai 2025	/
17.03.2025	18B.2025	Portant signature d'un contrat avec LA POSTE pour la mise en place du paiement différé	/
20.03.2025	20.2025	Portant signature d'un contrat avec OFFICE SANTE (ST GREGOIRE) relatif à la mise en place d'un diagnostic dans le cadre du maintien de l'offre de soins pluridisciplinaires sur le territoire	10 000 € HT
31.03.2025	22.2025	Portant signature d'un contrat de mission d'étude complémentaire concernant l'aménagement de l'espace Edelweiss - Stéphane Thalgott Paysages	11 460,00 € TTC
31.03.2025	23.2025	Portant signature d'un contrat d'engagement - Activités relevant des revenus artistiques - Ewen BLAIN - Festival Lire en Famille	1 179,31 €
31.03.2025	24.2025	Portant signature d'un contrat d'engagement - Activités relevant des revenus artistiques - Inkyeoung KIM - Festival Lire en Famille	1 023,30 € TTC
31.03.2025	25.2025	Portant signature d'un contrat d'engagement - Activités relevant des revenus artistiques - Ariane DELRIEU - Festival Lire en Famille	1 020,03 € TTC
31.03.2025	26.2025	Portant signature d'un contrat d'engagement - Activités relevant des revenus artistiques - Léonie KOELSCH - Festival Lire en Famille	1 179,31 €

Règlements d'honoraires et consignations / Affaires juridiques :

31.03.2023	27.2025	Portant prise en charge des honoraires - SOLER COUTEAUX ASSOCIES - Commune d'Amnéville / Auge - Recours	1 908,00 € TTC
------------	---------	---	----------------

Personnel communal / Formation : /**Foncier / Urbanisme :**

19.03.2025	C 06-2025	Convention temporaire d'occupation du domaine public - Cité des Loisirs - Carrousel - Du 5 avril au 15 novembre 2025 - Redevance : 1 750,00 € HT	/
------------	-----------	--	---

24.03.2025	C 07-2025	Convention temporaire d'occupation du domaine public - Cité des Loisirs - Travaux Thermapolis - Du 24 mars au 15 juin 2025 - sans redevance	/
27.03.2025	C 08-2025	Convention temporaire d'occupation du domaine public - CULTURE PAIN – Terrasse – Durée : 1 an – sans redevance	/
27.03.2025	C 09-2025	Convention temporaire d'occupation du domaine public - EN FAIM – Terrasse – Durée : 1 an – sans redevance	/

Finances / Assurances :

04.03.2025	16.2025	Portant remboursement de la facture présentée par un tiers dans le cadre du sinistre MC01/2025	328,90 € TTC
20.03.2025	21.2025	Portant fixation des tarifs municipaux - CULTURE	/

Divers : /

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération modifiée n°2.1 du conseil municipal en date du 16 juillet 2020 accordant délégation permanente au maire, complétée par la délibération n°2.2 du conseil municipal en date du 29 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **DONNE ACTE** de la communication des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025.

6 QUESTIONS ECRITES / ORALES - DIVERS

Ce point est destiné à échanger sur deux ou trois sujets, hors points inscrits à l'ordre du jour dans le respect des articles 3, 5 et 6 du règlement intérieur.

Aucune question déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,
Pour extrait conforme, Amnéville, le 30 avril 2025

Le maire,
Eric MUNIER



La secrétaire de séance,
Juliette HAAS



